Commune de BLIESBRUCK

Compte-rendu de la séance du 9 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents : Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Maryse GRCIC - Rachel HENSGEN - Sidonie

HITZ

et MM. Jean-Claude FIERLING - Olivier FREYERMUTH - Christian LERSY - Sébastien VERLET - Jacques SCHOULLER - Olivier WEISSEND

Membres absents: Mmes Laure KREBS, Catherine LANG, Stéphanie LORRAIN et M.

Stéphane STERN ont donné procuration respectivement à Mme Maryse

GRCIC et à MM. Jean-Claude FIERLING et Jean-Luc LUTZ

--00000

I - BUDGET

a) Approbation des comptes de gestion - exercice 2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

considérant les comptes de gestion de l'exercice 2o2o- budget principal et budget annexe du lotissement du Muehlberg - établis par les comptables MM. Patrick CESTER, Sébastien RAVET et Emmanuel SALGUERO, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative,

compte-tenu des reports de clôture de l'exercice 2019,

le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (13 voix pour – dont 4 procurations - et 2 abstentions)

^{*} approuve et vote les comptes de gestion de l'exercice 2o20 tels qu'ils ont été établis par le comptable susvisé.

b) Vote du compte administratif - exercice 2020

La présidence revenant pour ce point de l'ordre du jour à Madame BERTUCCI Marie-Rose, adjointe au maire, les ordonnateurs s'étant retirés,

> le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (13 voix pour – dont 4 procurations – et 2 abstentions)

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2o2o dressé par MM. LUTZ Jean-Luc, maire, et SCHOULLER Jacques, 1^{et} adjoint,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés

Investissement

fonctionnement

ensemble

	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
						Same was a state of the same and
			budget principal			
Résultats reportés	193 390,77				193 390,77	
Opérations de l'exercice	212 901,35	268 482,69	488 965,08	667 516,04	701 866,43	935 998,73
TOTAUX	137 809,43			178 550,96		40 741,53
		budget annexe du Louissement du Machiberg				
Résultats reportés		100 737,44		49 667,78		150 405,22
Opérations de l'exercice	140 000,00	0,00	76 541,07	84 980,00	216 541,07	84 980,00
TOTAUX	39 262,56			58 106,71		18 844,15
		ļ			 	

- 2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du Lotissement du Muchlberg, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fons de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Constate la sincérité des restes à réaliser.

c) Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020

Après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 178 550.96 €
 - 1. constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de 137 809,43 €
- décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement cumulé en investissement.

d) Vote des taux d'imposition des taxes foncières

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant qu'en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune percevra en 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Que, de ce fait, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties sera de 30,92 % correspondant au taux communal de 2020 augmenté du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le maintien pour 2021 des taux des taxes foncières, à savoir

	Bases 2021	Taux	produits attendus
Foncier bâti	691 200	30,92 %	213 719,00
Foncier non bâti	31 300	54,82%	17 159,00

e) Approbation des budgets primitifs de l'exercice 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le budget primitif principal s'équilibrant à la somme de 678 730 € en section de fonctionnement et à 821 314 € en section d'investissement,

le budget annexe du Lotissement du Muehlberg s'équilibrant à la somme de 1 058 485,94 € en section de fonctionnement et à 1 584 745,79 € en section d'investissement,

ces budgets étant soumis à approbation chapitre par chapitre en sections de fonctionnement ainsi qu'en sections d'investissement,

le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents et représentés, (13 voix pour -dont 4 procurations - et 2 voix contre)

le budget primitif principal, ainsi que le budget primitif annexe du Lotissement du Muehlberg, de l'exercice 2021, tels qu'ils ont été proposés.

II - <u>Travaux de voirie rue Principale et rue des Vergers :</u> emprunt de 220 000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie rue Principale et rue des Vergers, un emprunt de 220 000 € doit être envisagé,

Au vu des propositions de la Caisse d'Epargne et du Crédit Mutuel,

le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (13 voix pour – dont 4 procurations – et 2 voix contre)

autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 220 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :

• Prêt à taux fixe : 0,75 %

Durée : 15 ans

• Remboursements trimestriels : montant d'une échéance : 3 880,22 €

• Frais de dossier : 220 €

III - Travaux d'extension de voirie et de busage de fossés côté gauche de la rue des Vergers : Attribution de la maîtrise d'oeuvre

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

^{*} confie la maîtrise d'œuvre des travaux de d'extension de voirie et de busage de fossés, côté gauche de la rue des Vergers, à MK Etudes d'Ippling dont le forfait de rémunération est de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC.

IV - Circuit des moulins :

a) convention avec MATEC

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant le projet « circuit des moulins » dont les travaux sont estimés à 89 204,50 f HT,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fait appel à Moselle Agence Technique (MATEC) qui apportera son aide technique à la réalisation de ce projet
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec MATEC.

b) subvention DETR

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant le projet « création d'un circuit des moulins » dont les travaux sont estimés à 89 204,50 € HT, soit 107 045,40 € TTC

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- sollicite une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- établit le plan de financement comme suit :

coût du projet

107 045,40 € TTC

recettes

subvention LEADER 50 000 €
Subvention DETR escomptée 26 700 €

- Fonds propres 30 345,40 €

V - <u>Demandes de subvention au titre du Fonds de</u> Concours de la C.A.S.C.

a) Aménagement de la place du Petit Côté

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les travaux d'aménagement de la place du Petit Côté sont estimés à 12 000 € HT,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite

une subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

b) Extension de la rue des Vergers (côté gauche)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant les travaux d'extension de la voirie de la rue des Vergers (côté gauche) estimés à 60 000 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite

une subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

c) Achat d'une remorque

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant le projet d'achat d'une remorque estimé à 6 500 € HT,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite

une subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

d) Travaux de remplacement d'une porte des ateliers municipaux

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que l'ancien local des sapeurs-pompiers va servir à abriter le tracteur avec la pelle du service technique,

Etant donné qu'il faut agrandir la porte et que le coût des travaux est estimé à 7 000 € HT,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite

une subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

e) Système d'arrosage du terrain de football : demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la CASC

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les travaux de mise en place d'un système d'arrosage du terrain de football sont estimés à 7500 f HT

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite

une subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

VI - <u>Vente de terrain à bâtir dans le prolongement de la rue des Vergers</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

 décide d'attribuer le terrain à bâtir, constitué des parcelles cadastrées section 14 n° 495/140, 500/142, 505/144 et 529/219, aux époux NEUMULLER Ferdinand,

ce au prix de 5 000 € TTC l'are

- Autorise l'établissement d'un acte administratif
- Désigne Monsieur SCHOULLER Jacques, 1^{er} adjoint au maire, pour représenter la Commune dans le cadre de cette vente.

VII - <u>Travaux de requalification de la rue Principale :</u> convention avec ORANGE relative à l'enfouissement de leurs réseaux rue Principale

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

* autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'opération d'enfouissement des réseaux d'ORANGE dans le cadre des travaux de requalification du tronçon de la rue Principale allant du Moulin Haas au Monument aux Morts,

la Commune prenant en charge l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des équipements de communications électroniques et ORANGE apportant une aide financière de 2 287,50 € net.

VIII - <u>Transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme</u> à la C.A.S.C

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (14 voix pour et 1 abstention)

s'oppose au transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

IX - Attribution de subventions aux associations locales

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant qu'aucune fête ou manifestation n'a pu avoir lieu depuis mars 2020 en raison du COVID 19,

Etant donné que les associations locales n'ont pas fait de bénéfices comme les années passées,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 ooo € à l'Association Sportive section football
- 500 € à chaque association suivante : Association des Arboriculteurs, Gym 2000, Chorale, Country Club, Association des Jeunes, Amicale de l'Ecole, Amicale des Sapeurs-Pompiers et Club du 3^{eure} Age.

X - Remboursements par GROUPAMA et ALLIANZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte

• le remboursement par GROUPAMA de la franchise – sinistre toit du clocher de l'Eglise

Montant du remboursement : 298,- €

 le remboursement par ALLIANZ de la franchise – sinistre radar pédagogique rue Robert Schuman

Montant du remboursement : 298,- €